

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU et David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoit BALAIS
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05830-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-2-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2023/094 – Création de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°2021/049 du 21 juin 2021 fixant les conditions de recrutements de contractuels sur emplois permanents ou non permanents,
Vu la délibération DEL 2022/042 du 23 mai 2022, complétant la délibération n°2021/042,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il est rappelé qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la surveillance des bassins du centre aquatique le week-end, en complément des agents en fonction.

Il est proposé de créer le poste suivant :

1 poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives	1 temps non complet	2,5/35 ^{ème}	Du 10 octobre 2023 au 30 juin 2024
--	---------------------	-----------------------	---------------------------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la création du poste visé dans le tableau ci-dessus à compter du 10 octobre 2023 au 30 juin 2024,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 012.

Extrait certifié conforme, à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire, Valérie DESQUESNE

